Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20261029-2026_078-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-078

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 22

Objet :
Décision modificative n°1 Budget principal

Date de convocation :
23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Julien KERGUILLEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Sabine REBEYROTTE, Stéphane NEAR, Marie Claire PARCHEMINAL, Annick LARGANT, Guy KERGOAT, Catherine LAURENT, Thierry GUILLOU, Céline PERON, Simon BUISSON, Claire LAFOSSE.

Absents : Christine SOVRANO, Souhila SANCHEZ (procuration à Julien KERGUILLEC), Patrice QUEMENER (procuration à Guy KERGOAT), Matthieu SIFFIER (procuration à Sabine REBEYROTTE), David PILLOT (procuration à Marie Claire PARCHEMINAL), Erwan NORMAND (Procuration à Alexandre BOUGET), Aurélie BONTHONNEAU (procuration à Claire LAFOSSE), Emmanuel BECQUET (procuration à Tangi BRETON), Marina LOZACH (procuration à Céline PERON), Mélanie LHUILLERY (procuration à Catherine LAURENT)

Secrétaire de séance : Stéphane NEAR.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération du 13 février 2026 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;
CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour intégrer de nouvelles dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement et aux investissements de la commune ;

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative ci-annexée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget principal 2026 ;

P.j. : Décision modificative n°1

Le Maire
Julien KERGUILLEC

Le secrétaire
Stéphane NEAR